

NOTE D'INFORMATION¹

CONSEIL "AFFAIRES GÉNÉRALES et RELATIONS EXTÉRIEURES" Lundi 28 janvier 2008, à Bruxelles

Le Conseil, qui débutera à 10h00, sera consacré aux relations extérieures. Les ministres débattront du **Pakistan**, du **Proche-Orient**, du **Liban**, du **Kenya** et du **Soudan**, du **Tchad** et de la **République centrafricaine** ainsi que des **Balkans occidentaux**.

Les points à l'ordre du jour du déjeuner sont la Serbie et l'Iran.

Conférence de presse: après le déjeuner (à partir de 15h00).

Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit (video streaming):

http://www.consilium.europa.eu/videostreaming

* *

En marge du Conseil:

- 18h30: Réunion de la troïka avec la Serbie (qui sera suivie d'une conférence de presse à 19h30)

1

La présente note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

SESSION "RELATIONS EXTERIEURES"

Pakistan

Le Conseil tiendra un échange de vues sur les derniers événements concernant le Pakistan, à la suite de la visite du Président Pervez Musharraf à Bruxelles, le 21 janvier dernier.

Dans sa déclaration du 7 janvier, l'UE a pris acte de la décision de la Commission électorale pakistanaise de reporter les élections législatives au 18 février et a répété avec force qu'il importe que des élections libres et régulières soient organisées à cette nouvelle date, qui devrait permettre le déroulement d'un processus électoral démocratique et transparent dans des conditions de sécurité appropriées. L'UE a également déclaré qu'à ce stade, la stabilité générale du pays, ainsi que la réalisation de nouveaux progrès sur la voie de la démocratie, faisaient partie des plus grands défis auxquels était confronté le Pakistan, qu'elle continuerait de soutenir le peuple pakistanais dans les efforts qu'il déploie pour relever ces défis et qu'il ne fallait pas que les éléments qui cherchent à déstabiliser le Pakistan puissent arriver à leurs fins.

Après avoir rencontré le Président Musharraf à Bruxelles le 21 janvier, le président du Conseil, M. Dimitrij RUPEL, ministre des affaires étrangères slovène, et M. Javier Solana, Haut Représentant, ont tous deux réaffirmé que l'UE souhaitait que les élections fassent avancer les réformes, et garantissent en particulier l'État de droit.

Proche-Orient

- Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil fera le point sur l'évolution de la situation au Proche-Orient, en particulier la situation alarmante à Gaza, la question des colonies de peuplement et le suivi de la réunion sur le Proche-Orient qui s'est tenue à Annapolis (États-Unis) le 27 novembre dernier et de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien qui a eu lieu à Paris le 17 décembre.

Il devrait se féliciter du début des négociations entre responsables israéliens et palestiniens sur l'ensemble des questions restées en suspens, et notamment toutes celles qui concernent le statut définitif, en vue de la conclusion d'un accord de paix avant la fin de l'année 2008, comme convenu à Annapolis. L'objectif reste la création d'un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable en Cisjordanie et à Gaza, rassemblant tous les Palestiniens et coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses voisins.

Le Conseil devrait aussi exprimer sa vive inquiétude concernant les activités de colonisation menées ces derniers temps à Jérusalem-Est et en Cisjordanie et les actes de violence qui ont récemment touché Gaza et les communautés du sud d'Israël. Il devrait rappeler qu'il est gravement préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et demander que l'approvisionnement en biens de première nécessité ne soit pas interrompu et que les services essentiels continuent d'être assurés, y compris la fourniture de combustible et d'électricité.

Le Conseil se félicitera de l'engagement de fournir un montant de 7,4 milliards de dollars qui a été pris à la Conférence de Paris et appellera l'ensemble des donateurs à respecter ces engagements afin de soutenir les efforts visant à construire le futur État palestinien conformément au plan de réformes et de développement présenté par le premier ministre, M. Fayyad. Il saluera le travail de la Commission portant sur un nouveau mécanisme de financement, PEGASE, qui constituera un vecteur essentiel de l'aide fournie par l'UE et par les autres acteurs internationaux.

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions en ces termes.

- Liban

Le Conseil fera le point sur la situation au Liban et devrait exprimer son inquiétude concernant le fait qu'il n'a pas encore été possible d'élire un nouveau président et que la session du Parlement a été reportée une nouvelle fois, son ouverture étant désormais fixée au 11 février. Il devrait se féliciter d'un plan prévoyant l'élection immédiate du président, de la formation d'un gouvernement d'unité nationale et de l'adoption d'une nouvelle loi électorale, qui ont été approuvés par les ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe réunis au Caire, le 6 janvier dernier, ainsi que des efforts de médiation déployés par le Secrétaire général de la Ligue arabe. Il devrait renouveler son soutien au gouvernement légitime et démocratique du premier ministre, M. Fouad Siniora, et aux forces armées libanaises dans leur contribution à la stabilité du pays.

Le Conseil condamnera également l'attentat terroriste qui a visé récemment les forces des Nations unies au Liban et l'attentat à l'explosif perpétré contre un véhicule diplomatique américain à Beyrouth, ainsi que les tirs de roquette qui ont visé Israël le 8 janvier.

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions en ces termes.

Afrique

- Soudan/Tchad/République centrafricaine

Le Conseil examinera la situation au Soudan, notamment les efforts de paix déployés, en présence de l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la crise au Darfour, M. Jan Eliasson.

Il devrait adopter des conclusions, notamment se féliciter que les parties à l'accord de paix global aient repris leur coopération au sein du gouvernement d'unité nationale et qu'elles aient convenu de mettre pleinement et rapidement en œuvre toutes les dispositions de l'accord. Il devrait également se féliciter du transfert d'autorité de la MUAS à la MINUAD pour l'opération au Darfour et souligner la nécessité de s'attaquer aux difficultés considérables que pose le déploiement de la MINUAD.

Le Conseil doit adopter une décision visant à lancer l'**opération militaire de transition EUFOR Tchad/RCA**. Il devrait autoriser le commandant de l'opération de l'UE à donner l'ordre d'activation en vue d'effectuer le déploiement des forces et d'entamer l'exécution de la mission.

La décision contribuera à la mise en œuvre de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui autorise le déploiement au Tchad et en République centrafricaine d'une présence multidimensionnelle, dont les éléments militaires sont mis à disposition par l'Union européenne. Conformément à cette résolution, l'UE mènera cette opération militaire de transition pour une durée de douze mois à compter de sa déclaration de capacité opérationnelle initiale.

L'EUFOR Tchad/RCA s'emploiera activement à améliorer la situation en matière de sécurité au Tchad et en République centrafricaine. Elle contribuera à protéger les civils en danger, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire et à protéger le personnel, les installations et l'équipement des Nations unies. Cela fait partie du soutien multiforme apporté par l'UE à cette

région, qui comprend le soutien dont bénéficie la mission de police des Nations unies au Tchad de la part de la Commission européenne.

L'opération EUFOR Tchad/RCA sera conduite de manière neutre, impartiale et indépendante. Au cours de la mission, l'EUFOR Tchad/RCA sera menée en étroite coordination avec les Nations unies et en coopération avec les gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine.

L'opération sera commandée depuis l'état-major des opérations de l'UE (EMO) situé au Mont Valérien (Paris) par le général Patrick Nash (Irlande); les forces présentes sur le théâtre d'opération seront commandées depuis Abéché (Tchad) par le général de brigade Jean-Philippe Ganascia (France). L'opération sera menée en coopération étroite avec la mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et avec les organisations humanitaires et de développement présentes au Tchad et en République centrafricaine.

Le Conseil soulignera qu'en conduisant cette opération, l'UE renforce l'action qu'elle mène de longue date pour soutenir les efforts visant à faire face à la crise du Darfour et s'attaquer à ses ramifications régionales, notamment dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

- Kenya

Le Conseil examinera la situation au Kenya. Il devrait exprimer sa préoccupation face à la crise engendrée par l'élection présidentielle et manifester son soutien sans réserve à l'action entreprise par le groupe de personnalités africaines éminentes dirigé par M. Kofi Annan.

Il devrait condamner les violences et engager l'ensemble des dirigeants politiques du Kenya, ainsi que les policiers et les militaires, à faire preuve de la plus grande retenue, et à recourir au dialogue afin de garantir une solution politique fondée sur les principes démocratiques. Il devrait inviter les autorités kényanes à rétablir les libertés des médias, ainsi que le droit de réunion, et à éviter de faire un usage excessif de la force à l'encontre des participants à des manifestations pacifiques.

Les premières constatations faites par la mission de l'UE chargée de l'observation des élections et les rapports d'autres observateurs indépendants font planer de sérieux doutes sur les résultats officiels de l'élection présidentielle. Le Conseil devrait demander que toutes les allégations relatives à des irrégularités lors du scrutin fassent de toute urgence l'objet d'une enquête approfondie. Il arrêtera son attitude concernant la situation au Kenya et à l'égard des dirigeants politiques kényans, en fonction du soutien apporté par ces derniers aux efforts mis en œuvre pour parvenir à une solution politique durable. Le Conseil réaffirmera en outre qu'il demeure résolu à répondre aux besoins humanitaires des Kényans et est disposé à fournir une aide complémentaire en tant que de besoin.

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions en ces termes.

Iran

Au cours du déjeuner, les ministres feront le point sur la question nucléaire iranienne.

Réunis à Berlin le 22 janvier, les ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis ainsi que le Haut Représentant de l'UE se sont mis d'accord sur le contenu d'une nouvelle résolution du Conseil de Sécurité des

Nations unies relative au programme nucléaire iranien. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni vont maintenant présenter un projet de résolution au Conseil de Sécurité des Nations unies.

Au cours d'un dîner donné à Bruxelles le 23 janvier, le Haut Représentant Solana a discuté de la question nucléaire avec le négociateur iranien en chef, M. Said Jalili, sans entrer dans les détails, dans le cadre d'une réunion destinée à maintenir ouvertes les voies de communication.

Lors de sa réunion du 14 décembre, le Conseil européen a confirmé qu'il soutenait pleinement les travaux menés au sein du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de l'adoption de nouvelles mesures en vertu de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations unies et il a rappelé qu'il soutenait pleinement et sans équivoque les efforts déployés pour trouver une solution négociée et à long terme à la question nucléaire iranienne.

Balkans occidentaux

Au cours du déjeuner, les ministres feront le point sur la situation dans les Balkans occidentaux, et en particulier en Serbie, à la suite du premier tour de l'élection présidentielle, la date du second tour étant fixée au 3 février. Ils débattront des relations entre l'UE et la Serbie ainsi que des perspectives en ce qui concerne la signature de l'accord de stabilisation et d'association avec la Serbie paraphé le 7 novembre 2007.

Le Conseil devrait adopter des conclusions, comme suit:

- Serbie: Le 14 décembre, le Conseil européen a encouragé la Serbie a remplir les conditions nécessaires pour faire en sorte que l'accord de stabilisation et d'association puisse être rapidement signé; compte tenu des capacités institutionnelles considérables que possède la Serbie, rappelant ses conclusions de décembre 2006, il s'est une nouvelle fois déclaré convaincu que la progression de ce pays vers l'UE, y compris l'octroi du statut de candidat, peut être accélérée.
- Assouplissement du régime des visas et réadmission: Le Conseil devrait saluer l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2006 et le 1^{er} janvier 2008, des accords d'assouplissement du régime des visas et de réadmission qui ont été conclus respectivement avec l'Albanie et avec la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. Ces accords permettront la multiplication des contacts personnels et renforceront les liens économiques entre l'UE et la région. Le Conseil devrait par ailleurs se féliciter que la Commission européenne ait l'intention d'entamer prochainement un dialogue sur les visas avec tous les pays de la région.

5